

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 31 MARS 2022****OBJET : Création d'un emploi pour le poste de chargé.e de mission PCAET**

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 15 représentant 15 voix

N° : 014/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au Hall des Expositions de Brignoles

Il examine le point n°5 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D BREMOND – G FABRE – M GROS – C LASSOUTANIE – J PAUL – F PERO – N RULLAN – JP VERAN – JL BONNET – R DEBRAY – C DELZERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – N BREMOND – F VOLPI – L MEAUME

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour rappel, la mission d'élaboration du PCAET a été confiée par les EPCI du territoire au syndicat mixte par délibérations et a fait l'objet d'une convention prenant fin mi-juillet 2022, le contrat de la chargée de mission PCAET prenant également fin à cette date.

Dans la continuité de l'élaboration et de l'arrêt du projet de PCAET Provence Verte Verdon en vue de son approbation fin 2022, le syndicat mixte assurera le suivi et l'évaluation de ce plan ainsi que l'animation et la coordination du plan d'actions.

Le PCAET 2022-2027, au terme des 6 premières années, devra faire l'objet d'une révision et pourra être reconduit afin de pouvoir répondre à la stratégie établie pour 2030 et à la trajectoire prévue pour 2050.

Aussi, afin de poursuivre la démarche engagée, d'assurer le suivi et l'évaluation du PCAET ainsi que l'animation et la coordination du programme d'actions, le syndicat mixte prévoit de créer un emploi pour le poste de chargé-e de mission PCAET.

Missions :

- Assurer la mobilisation et l'animation du réseau des acteurs du territoire et des instances de gouvernance
- Organiser et animer la participation citoyenne
- Assurer une veille technique et réglementaire dans les domaines de l'énergie et du Climat
- Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions (appui technique et financier)
- Assurer une coordination des actions entre elles et susciter l'émergence de nouvelles actions
- Rechercher et mobiliser des partenariats et financements pour la mise en œuvre des actions
- Assurer les retours et échanges d'expériences au sein du territoire et avec d'autres territoires
- S'assurer de la cohérence du PCAET avec les schémas stratégiques (SCOT, SRADDET...)
- Actualiser le profil climat air énergie du territoire tout au long de la démarche
- Construire la méthodologie et coordonner l'évaluation du PCAET
- Elaborer le suivi annuel, formaliser le bilan à mi-parcours et le bilan final
- Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation (élus, services communautaires et communaux, partenaires, acteurs locaux et habitants) :

Profil souhaité :

- Bac +4 ou 5 dans le domaine de l'énergie, développement durable, aménagement du territoire, développement local, environnement ou diplôme d'ingénieur polyvalent
- Expérience exigée dans le domaine de l'Energie et du Climat et connaissance des politiques environnementales et de la transition énergétique.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales
- Capacité d'analyse et de synthèse, capacité relationnelle et aptitude au travail en équipe, expérience en gestion de projet, aptitude forte en communication, animation, concertation.

Le Comité Syndical

Où l'exposé,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget du syndicat mixte,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi permanent pour le suivi et l'évaluation du PCAET ainsi que l'animation et la coordination du programme d'actions, et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE à l'unanimité :

- De créer à compter du 1^{er} avril 2022 un emploi permanent à temps complet (35 heures) de catégorie A de chargé.e de mission PCAET, dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au grade d'ingénieur principal, pour mener les missions suivantes : animation, coordination, suivi et évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial Provence Verte Verdon
- De préciser que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- De préciser en outre que par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2^o du Code Général de la Fonction publique pour les besoins des services ou la nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
- En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions et devra avoir le profil et les compétences précisés ci-dessus. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions assimilées à un emploi de catégorie A du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- D'autoriser le Président à procéder au recrutement et à la nomination correspondante et à signer tout acte relatif à cet objet
- De modifier le tableau des effectifs
- De préciser que les crédits correspondants sont prévus au BP 2022

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS